



Différentiel de loyer non réglé depuis 14mois

Par **masterbalby**, le **07/04/2010 à 13:05**

Bonjour à tous, rnvoilà ce qui m'amènernrnje possède un appartement en robien livré depuis novembre 2007. rnAu moment de la livraison les espaces verts et même les chemins d'accès n'étaient pas finalisés. rnPersonne ne voulait emménager dans cette résidence. rnPourrnconvaincre les personnes de venir mon gestionnaire (la sit) avec lernpromoteur (cerenicimo) ont décidés de baisser le loyer à 220euros aurnlieu des 310 euros originalement prévus... Le différentiel de loyer àrn savoir 90 euros serait pris en charge par le promoteur. rnEn févrierrn2008 j'ai donc eu un locataire et un courrier de la SIT faisantrn référence à ce différentiel. A aucun moment on ne m'a demandé si rn j'étais d'accord. rnPuis les différentiels ont été payés très aléatoirement (avec des régularisations) puis depuis 14 mois plus aucun paiement. rnJ'airndonc appelé aujourd'hui mon gestionnaire (la sit) et la personne quernj'ai eu m'a dit que ce différentiel de loyer était valable que un an. rnA aucun moment il n'est stipulé sur mon courrier reçu que le versement du différentiel était valable un an. rnIlrn est stipulé que le loyer hors charges est de 220 euros, que la durée durnbail est de trois ans, et que le différentiel de loyer, àrn savoir 90 euros, est pris en charge par le promoteur >>. rnJe voulais donc savoir ce que vous en pensez et m'indiquez si je suis dans mon bon droit pour réclamer ces paiements. rnPar avance merci beaucoup rnPS : voici le lien pour télécharger le fameux courrier : <http://dl.free.fr/qxsi1bF9E>